

Chapitre 5 : Les agents économiques

Définitions

1- un agent économique (ou unité institutionnelle) est un centre élémentaire de décision économique (une personne physique ou morale) caractérisé par une unicité de comportement et qui jouit d'une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale.

L'autonomie économique signifie que l'entité économique est capable de posséder des actifs, de contracter des obligations, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités.

2- Un secteur institutionnel est composé de l'ensemble des unités institutionnelles qui présentent un comportement homogène.

3- Le territoire économique d'un pays est la zone géographique relevant d'un gouvernement à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement.

Remarque

Les frontières économiques d'un pays ne correspondent pas toujours à ses frontières physiques ou politiques, mais s'en rapprochent beaucoup.

4- La résidence

Une unité institutionnelle est résidente d'un pays si elle a un centre d'intérêt économique sur le territoire économique de ce pays.

5- Centre d'intérêt économique

Une unité institutionnelle a un centre d'intérêt économique dans un pays lorsqu'il existe, sur le territoire économique de ce pays, un endroit (domicile, lieu de production ou locaux à autres usages) dans lequel ou à partir duquel elle exerce, et a l'intention de continuer à exercer, des activités économiques d'une **ampleur significative**.

6- une ampleur significative

L'activité est «d'une ampleur significative» si l'entreprise a au moins un lieu de production dans le pays et envisage de l'exploiter indéfiniment ou sur une longue période (c'est-à-dire au moins un an).

Exemple

Un ménage est résident du pays dans lequel ses membres ont normalement leur domicile. Le lieu où les membres du ménage travaillent ne peut servir de critère pour déterminer la résidence de celui-ci.

Les membres d'un ménage qui franchissent la frontière pour se rendre à leur lieu de travail demeurent résidents de leur pays d'origine, à moins qu'ils n'exercent à l'étranger une activité économique d'une ampleur significative et sur une période prolongée (règle d'un an), qu'ils ne perçoivent un revenu, ne consomment et n'aient leur domicile habituel à l'étranger, et qu'ils ne réintègrent leur ménage originel que pour des visites de courte durée.

Classification

Face au grand nombre d'agents économiques, il apparaît souhaitable de les regrouper en catégories homogènes. On retiendra trois critères de classification :

- 1- *Critère sociologique* : les individus sont regroupés, par exemple, en classe bourgeoise, classe moyenne et classe ouvrière.

- 2- *Critère institutionnel* : cette classification est la plus classique où les agents économiques seront regroupés en ménages, entreprises et administrations.
- 3- *Critère fonctionnel* : dans ce cas, les agents économiques seront regroupés selon leur fonction principale : la production, la consommation ou l'accumulation.

Les secteurs institutionnels

On distingue sept secteurs institutionnels :

1- Les ménages

Définition : Un ménage se définit comme étant une cellule sociale homogène constituée d'individus qui mettent en commun une partie ou la totalité de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services (principalement de la nourriture et des services de logement).

Exemple de ménage : une famille, un célibataire, une caserne militaire, un internat, une prison, un entrepreneur individuel, etc..

Fonction principale : consommer et, en tant qu'entrepreneurs individuels, produire des biens et des services marchands non financiers.

Ressources principales :

- rémunération des facteurs de production (salaires et rente) ;
- transferts effectués par les autres secteurs ;
- produits de la vente.

Principale dépense : achat de biens et services finis.

2- Les entreprises non financières

Définition : L'entreprise peut être définie comme un système, une cellule complexe, allant des multiples fonctions qui règlent son activité (fonctions de direction, de distribution et de production) aux rapports sociaux (conflits, oppositions...) qui s'y établissent. De plus, elle est en échange constant avec l'extérieur ; c'est un élément inhérent au système économique et social dans lequel elle s'incorpore.

L'entreprise selon François PERROUX

"L'entreprise combine les facteurs de la production en vue d'obtenir un produit qu'elle écoule sur le marché. Elle ne tend pas immédiatement et principalement à satisfaire les besoins de ses membres. Elle s'oppose sous ce rapport à diverses unités de l'économie agricole où des économies fermées de villa et de domaine avaient pour objet principal d'assurer la subsistance de leurs membres. Pourvu qu'elle puisse vendre son produit au coût ou au-dessus du coût, l'entreprise est satisfaite. Elle répond à l'appel des besoins solvables sur le marché ; elle se conforme à la hiérarchie de leur solvabilité et non à celle de leur urgence appréciée en termes de laboratoire ou par référence à la morale d'un groupe".

L'entreprise selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)

"L'entreprise est constituée de l'ensemble des agents économiques (...) dont la fonction économique principale est de produire des biens et services s'échangeant habituellement sur un marché, c'est-à-dire destinés à la vente."

La théorie moderne des organisations donne une définition plus contemporaine de l'entreprise : C'est un système finalisé et ouvert sur son environnement. L'entreprise

est considérée comme une organisation, un groupe social ayant des objectifs divers. Elle est autonome et essaie de s'adapter aux changements continuels de ses clients, concurrents, fournisseurs, techniques, etc..

La rapidité et la souplesse sont essentielles pour l'entreprise contemporaine.

L'entreprise se distingue par :

Son but : qui est l'essence même de son existence et qui est souvent confondu avec la nature du bien ou service qu'elle produit.

Les moyens qu'elle met en œuvre pour atteindre ce but : les objectifs de l'entreprise détermine les moyens humains, matériels, immatériels et financier qu'elle va engager pour produire.

La recherche du profit : une entreprise ne peut exister que si elle crée de la valeur ajoutée du fait même de sa fonction de transformation.

Mais limiter l'entreprise en tant que telle à sa simple expression économique, c'est faire l'impasse sur un certain nombre d'aspect qui rendent d'autant plus complexe la définition même de l'entreprise. Car celle-ci est aussi :

Une entité autonome : lors de sa création, l'entreprise acquiert une personnalité qui dépasse sa simple expression juridique. On attribue alors à l'entreprise une terminologie qui lui confère souvent des caractéristiques d'être vivant : une entreprise naît, grandit, meure, agit avec morale (entreprise citoyenne...).

Une entité qui modifie son environnement : par son action, une entreprise agit et réagit à son environnement via notamment les externalités qu'elle produit

(pollution...). Elle change donc constamment pour s'adapter aux évolutions de la sphère économique, sociale, juridique... dans laquelle elle évolue.

Une organisation sociale : qui est le reflet des individus qui la compose et qui poursuivent eux-mêmes des objectifs parfois différents de l'entreprise elle-même. L'entreprise est alors au cœur des conflits sociaux, le lieu de cristallisation des problèmes plus généraux de la société.

Un système complexe car ouvert : l'entreprise est constamment en relation avec un nombre important de partenaires vers lesquels (et à partir desquels) elle échange des biens, des services, des hommes, des informations...

Fonction principale : produire des biens et services marchands non financiers destinés à la vente.

Ressource principale : montant de la vente.

Principale dépense : paiement des salaires, achat de biens et services intermédiaires.

3- Les institutions financières

Définition : Ensemble des sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

Les institutions financières incluent les banques (avec à leurs têtes Bank Al Maghrib), et les organismes spécialisés de crédit. Ils sont désignés généralement par l'expression institutions financières.

Fonction principale : financer, c'est-à-dire collecter, transformer et répartir des disponibilités financières, ou gérer ces moyens de financement.

Ressources principales : fonds provenant des engagements financiers contractés (dépôts à vue et à terme, obligations,...).

Principale dépense : paiement des salaires.

4- Les entreprises d'assurance

Définition : Les entreprises d'assurance sont composées de l'ensemble des sociétés financières dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière résultant de la mutualisation des risques.

Fonction principale : assurer, c'est-à-dire garantir un paiement en cas de réalisation d'un risque.

Ressources principales : primes contractuelles ou cotisations sociales volontaires.

Principale dépense : le dédommagement des dommages constatés par les assurés.

5- Les administrations publiques

Définition : Les administrations publiques sont instituées par décision politique et qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné.

Exemples : Etat, collectivités locales, universités, communes urbaines.

Fonctions principales :

- fournir des biens et services à l'ensemble de la collectivité ou aux ménages en exerçant des activités de production non marchandes ou en effectuant des transferts en nature, qu'elles financent par le produit de l'impôt ou d'autres recettes;

- redistribuer le revenu et les richesses au moyen de transferts.

Ressources principales : prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales obligatoires) effectués sur les autres secteurs et reçus directement ou indirectement.

- *Dépense principale :* financement de l'éducation, de l'armée, de la justice, de la police...

6- Les administrations privées

Fonction principale : produire des services non marchands réservés à des groupes particuliers de ménages et/ou produire sans but lucratif des services marchands destinés aux ménages.

Ressources principales : contributions volontaires effectuées par les ménages et, éventuellement, vente de services marchands.

Exemples : associations, syndicats, ONG, ...

Distinction administration publique / administration privée

Dans certains cas, la frontière entre une administration publique et une administration privée n'est pas toujours claire. Le critère à prendre en compte est que si plus de la moitié des ressources proviennent des administrations publiques alors c'est une administration publique. Dans le cas contraire, c'est une administration privée.

7- Le reste du monde ou l'extérieur

Le reste du monde se définit comme l'ensemble des individus, organisations et institutions situés géographiquement ou juridiquement en dehors de l'espace économique national.

Fonction principale : échanger avec des agents économiques nationaux.

Ressource principale : le produit des exportations des biens et services.

Dépense principale : l'importation des biens et services extérieurs.